

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 18 juin 2015, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Il est 19 h 30, j'ouvre la séance du Conseil de ville de ce 18 juin 2015. Je vous souhaite le bonsoir à tous, à vous collègues conseillers et conseillères de ville, à vous membres du Conseil municipal, à M. le maire, à notre cher vice-chancelier, ainsi qu'à nos dignes représentants de la presse. Bonsoir également à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, qui participera à notre conseil jusqu'au point 9 de l'ordre du jour afin de répondre à nos questions "financières", et que nous remercions pour son travail ainsi que sa disponibilité. Je profite également de ce moment pour vous informer du départ de M. Raymond Glück, chef du département urbanisme et mobilité, qui a siégé en tant que conseiller municipal pendant plus de 8 ans dans notre commune, et qui laisse aujourd'hui son siège vide à la suite de sa démission avec effet immédiat pour des raisons personnelles. Un grand merci à lui pour son dévouement, sa disponibilité et son engagement, et tous nos souhaits pour un avenir heureux. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de connaître bientôt le nom de son (ou sa) successeur. Dans l'intervalle, et pour toute question ayant trait au département urbanisme et mobilité, je vous prie de prendre note que c'est M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement, qui assure l'intérim."

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour.

...Il n'y a pas de modification demandée...

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mai 2015
3. Communications de la présidente et du maire
4. Adoption du Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2014 : décision
5. Comptes 2014 : Attribution complémentaire de CHF 870'000.- au fonds de développement de la commune de Saint-Imier : décision
6. Comptes 2014 : Attribution complémentaire de CHF 450'000.- au fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif : décision
7. Comptes 2014 : Attribution complémentaire de CHF 300'000.- au fonds d'entretien des immeubles du patrimoine financier : décision
8. Comptes 2014 : Attribution complémentaire de CHF 300'000.- au financement spécial destiné à l'entretien des routes communales : décision
9. Adoption des comptes communaux 2014 : décision
10. Crédit d'engagement de CHF 300'000.-, figurant au plan financier, pour des travaux de rénovation et de sécurisation sur le site de la station de pompage de la Raisetette – décider du mode de financement : décision
11. Crédit d'engagement de CHF 210'000.-, figurant au plan financier, pour le renouvellement de la conduite de gaz, la mise en place de tubes électriques et la modernisation de l'éclairage public à la Rue de la Cure – décider du mode de financement : décision

12. Crédit d'engagement additionnel (dépense en partie liée) de CHF 90'000.-, ne figurant pas au plan financier, pour rénover/remplacer l'intégralité du traitement de l'eau du bassin de natation et ainsi remettre le tout à la norme actuelle : décision
13. Traitement de la motion "Indépendance énergétique, Saint-Imier Ville novatrice ?" déposée le 7 mai 2015 par la fraction socialiste : décision
14. Motions et interpellations
15. Réponses aux motions et interpellations
16. Petites questions
17. Réponses aux petites questions
18. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents : M. Beat Grossenbacher (ARC), M. Claude-Alain Tanner (ARC), Mme Florine Pessotto-Bueche (ARC), Mme Mélanie Kernén (ARC), Mme Pamela Orval-Marchand (ARC), M. Cyril Erard (ARC), Mme Aurélie Juillerat (ARC), M. Fabien Golay (ARC), Mme Morgane Leblois (ARC), M. Alexandre Berberat (ARC), M. Reynald Krähenbühl (ARC), M. Cédric Spielhofer (PLR), M. Denis Gerber (PLR), M. Jean-Paul Gerber (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Corentin Jeanneret (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR), M. Michel Ruchonnet (PS), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Nathalie Fiechter Springenfeld (PS), M. Vital Carnal (PS), M. Michel Bastardoz (PS), Mme Jessica Haenni (PS) et M. Gerolamo Pepe (PS).

Sont excusés : M. Michel Meyer (ARC), M. Yves Houriet (PLR), M. Cornelio Fontana (PLR) et M. Christian Tharin (PLR).

Conseil municipal : M. Patrick Tanner (maire), M. Christian Schluép (vice-maire), M. Jean Luc Berberat, Mme Mélanie Zwahlen-Erard, M. Francis Daetwyler et M. Michel Jeanneret.

Excusé : -

Presse : Mme Céline LoRicco Châtelain (Le Quotidien jurassien), M. Blaise Droz (Le Journal du Jura) et M. Lionel Fournier (Canal Alpha)

Public : -

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mai 2015

Le procès-verbal de la séance du 7 mai 2015 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

3. Communications de la présidente et du maire

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "J'ai quelques communications à vous faire.

Premièrement, je vais vous faire lecture des remerciements qui nous ont été adressés. Voici le mot reçu à la suite du don attribué par notre conseil à l'hôpital de Lukla en mai dernier :

"Au nom des habitants de la Vallée des Sherpa, je vous exprime toute ma reconnaissance pour le don de Fr. 2'000.- reçu en date du 15 mai 2015 pour la reconstruction de l'hôpital de Lukla. Septante ouvriers s'activent actuellement sur le chantier sous la direction de mon mari et de deux contremaîtres suisses. Ils déblaient les gravats, les pierres, les débris de toiture et les poutres de la partie avant de l'hôpital pour la reconstruire afin de la rendre opérationnelle avant la mousson. C'est grâce à de précieux soutiens comme le vôtre, qui nous encouragent, que nous poursuivrons l'aventure sans relâche et avec détermination malgré les éléments naturels qui s'acharnent contre l'hôpital. Un très grand MERCI ! Avec mes plus cordiaux messages. Nicole Niquille. Présidente de la Fondation."

Nous avons également reçu les remerciements de "Table Couvre-toi" ainsi que leur invitation à venir découvrir leur nouvelle plate-forme à Granges à l'occasion de leurs portes-ouvertes le 20 juin 2015. A cette occasion, et pour les intéressés, une exposition interactive sur le thème du gaspillage alimentaire est prévue.

Deuxièmement, vous avez devant vous le programme du cortège de l'Imériale auquel nous participerons cette année encore, avec grand plaisir. Ce moment de convivialité et de fête est devenu traditionnel, et c'est toujours un grand honneur que de pouvoir offrir un verre à la population en ouverture de ce beau cortège. Le geste est également toujours bien apprécié par les spectateurs, qui se délectent certainement tout autant de voir leurs politiques courir laborieusement après un âne en tentant de servir un maximum de personnes à la minute, que du verre lui-même ! Le rendez-vous est fixé au vendredi 26 juin 2015, à 19 h 00, à la Rue du Raisin, et j'espère sincèrement que vous répondrez majoritairement présents à cette occasion conviviale, aussi pour marquer le coup de ce début de législature.

Enfin, je vous prie de bien vouloir prendre note que le 31 juillet 2015, au soir, se déroulera la Fête du 1^{er} août des communes de Saint-Imier et Villeret, sur la Place du Marché de notre cité. Nous remercions d'ores et déjà l'Ecole Suisse des Sports de Neige pour son organisation et nous réjouissons de vous y retrouver nombreux pour profiter de l'offre de restauration, ainsi que du traditionnel feu d'artifice."

M. Patrick Tanner, maire : "Ma communication portera sur la vitesse sur la route cantonale entre les Place du 16 Mars et du Marché – Période d'essai à 50 km/h en 2015 – Information relative aux expertises en cours. La question de la sécurité pour les usagers de la route cantonale au centre de Saint-Imier est toujours d'actualité. Entre 2005 et 2010, onze accidents ont eu lieu entre les 2 places dont 6 avec des piétons (5 sur les passages pour piétons). Cette situation est préoccupante même si les mesures de vitesse réalisées montrent que les vitesses maximales sont en général respectées. Seulement 1,6 % des conducteurs dépassent la limite autorisée alors que la vitesse de 85 % des véhicules est inférieure à 44 km/h. Lors de l'élaboration du nouveau plan de route pour la route cantonale H30 en 2010, la question de la vitesse de circulation entre les 2 places principales de Saint-Imier a été étudiée en détail. Des discussions entre les autorités politiques imériennes et les représentants de l'Office des ponts et chaussées du canton ont permis d'élaborer une convention réglant la procédure de mise en œuvre d'une éventuelle zone 30 km/h. Ce document a été signé le 2 septembre 2011. La convention prévoit qu'une fois les travaux terminés en 2015, un premier test d'une année durant laquelle la circulation sera limitée à 50 km/h sera organisé, puis, durant l'année 2016, elle passera à 30 km/h entre la Place du Marché et la Place du 16 Mars, le reste du tronçon restant à 50 km/h. Des analyses de vitesse et des comptages seront réalisés durant ces périodes et compléteront les études effectuées avant et après les travaux. Début 2017 le rapport d'expertise sera envoyé à la commune et au canton et permettra d'informer les citoyens en vue d'une votation sur ce sujet. C'est la population de Saint-Imier qui aura le dernier mot sur cette question, le résultat de la consultation populaire qui sera organisée durant le 1^{er} semestre 2017 ayant force de loi. Afin de collecter les données pour l'expertise 2015, l'entreprise mandatée par le canton va procéder à de nouveaux comptages de trafic du

8 au 23 juin 2015, ce qui permettra d'avoir de nouvelles données représentatives de la situation après les travaux de réaménagement de la route cantonale."

4. Adoption du Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2014 : décision

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Je vous propose de procéder de la manière suivante : je vais parcourir le rapport chapitre par chapitre, et vous êtes libres à chaque moment de vous manifester pour vos questions ou remarques. Dans un deuxième temps, j'ouvrirai une discussion générale, à la suite de laquelle je soumettrai le rapport au vote."

... Il n'y a pas d'objection à cette manière de faire...

Mme Talika Gerber, PLR : "Page 15, Personnel employé au sein de la Municipalité. Juste une indication. Nous parlons du Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2014, et non pas "20134"."

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Merci pour cette information. Nous en prenons note."

Mme Aurélie Juillerat, ARC : "Juste une petite remarque. Aux pages 67 et 68 (Ecole enfantine - Ecole primaire), il me semble qu'il manque vraisemblablement 3 classes d'Ecole primaire dans la liste mentionnée. Les classes 3 A, 8 A, et une classe de 6 H ont été oubliées à mon avis."

M. Patrick Tanner, maire : "Mme Aurélie Juillerat, ARC, vous avez tout à fait raison. Cette erreur ne se reproduira plus l'année prochaine je l'espère."

Mme Aurélie Juillerat, ARC : "Merci."

Mme Aurélie Juillerat, ARC : "Page 87, il est écrit que l'Espace Jeunesse d'Erguël peut profiter depuis 2014 d'un nouveau site internet. J'ai voulu m'y connecter mais les dernières informations figurant sur le site datent de courant 2013. Est-ce que l'on pourrait avoir quelques informations à ce sujet ?"

Mme Mélanie Zwahlen-Erard, cheffe du département action sociale : "Merci Mme Aurélie Juillerat, ARC, pour cette question. En effet, l'Espace Jeunesse d'Erguël a un nouveau site. Celui-ci est en train d'être amélioré et corrigé. Pour l'instant, nous avons fourni son adresse aux membres de la commission de la jeunesse pour qu'ils puissent faire part de leurs commentaires. Nous espérons pouvoir mettre en ligne ce site, flambant neuf, tout prochainement."

Mme Aurélie Juillerat, ARC : "Merci beaucoup."

Mme Aurélie Juillerat, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale a étudié avec attention ce rapport. Nous aimerions tout d'abord remercier toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de celui-ci. C'est un document complet qui nous permet d'avoir une vision globale de notre cité. Il nous permet d'apprécier le développement économique, social et culturel de Saint-Imier. Il reflète aussi l'immense travail effectué par tous les acteurs de notre commune cette dernière année. Nous aimerions profiter de ce moment pour féliciter et remercier les autorités et notre administration de tout le travail accompli. C'est avec grand plaisir que la fraction Alternative régionale et communale adopte ce rapport."

M. Corentin Jeanneret, PLR : "Le parti libéral radical a lu attentivement le Rapport du Conseil municipal sur marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2014. Le parti libéral radical approuve à l'unanimité ledit rapport. Notre parti tient à remercier l'ensemble des commissaires ainsi que les employés communaux et donne décharge aux commissaires."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Le parti socialiste a étudié avec attention le rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2014. Nous profitons de remercier tous les rédacteurs des différents rapports qui figurent dans ce document que nous considérons comme un bon document de travail. La documentation est excellente et donne une bonne vue d'ensemble sur ce qui a été fait dans chaque département et surtout ce qu'il reste à faire. Cela permet également de savoir ce que chaque membre de l'administration fait dans son département et il est toujours agréable de pouvoir mettre un nom ou un visage sur un rapport. Nous utiliserons ce document tout au cours de l'année afin d'avoir une bonne ligne directrice pour "tirer le char en avant". Le parti socialiste approuve ce rapport à l'unanimité."

Au vote, le Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2014 est adopté à l'unanimité.

5. Comptes 2014 : Attribution complémentaire de CHF 870'000.- au fonds de développement de la commune de Saint-Imier : décision

Rapport du Conseil municipal (points 5 à 9) :

Si le budget 2014 prévoyait un excédent de charges (déficit) de CHF 1'240'310.-, les comptes qui vous sont proposés pour approbation bouclent, après attributions complémentaires, sur un excédent de revenus (bénéfice) de CHF 725'035.36, soit une amélioration de près de 2 millions de francs par rapport aux prévisions.

En raison de la bonne santé de l'économie mais surtout du secteur horloger, l'impôt sur les personnes morales explique quasiment à lui tout seul l'excellent bouclage des comptes 2014. En effet, le budget prévoyait des rentrées fiscales de CHF 4'970'000.- alors que les rentrées effectives se sont montées à CHF 7'864'098.70, soit une amélioration par rapport au budget de 58,2 %. Une telle différence s'explique également par des décomptes définitifs des années antérieures à 2014 pour plus de un million et demi de francs.

L'impôt sur les personnes physiques a, quant à lui, atteint son objectif en 2014. On peut cependant constater une certaine stagnation de la structure de l'impôt sur les personnes physiques depuis plusieurs années. Les efforts en vue d'augmenter le nombre de contribuables doivent être poursuivis afin de renforcer l'assise fiscale et diminuer ainsi la trop forte dépendance de notre commune à la bonne marche de l'économie.

A noter également que les dépenses brutes d'investissements qui atteignent CHF 4'592'120.63 ont été inférieures de l'ordre de 2 millions et demi en 2014 par rapport à ce qui avait été planifié, avec pour conséquence des dépréciations harmonisées bien inférieures à ce qui avait été budgété. L'endettement à long terme a pu être une nouvelle fois diminué de CHF 940'000.- pour se situer à CHF 11'625'000.- à fin 2014 contre CHF 12'565'000.- à fin 2013.

Au vu du bouclage favorable de cette année 2014, le Conseil municipal propose de réaliser les attributions complémentaires suivantes :

- Attribution complémentaire de CHF 870'000.- au fonds de développement de la commune de Saint-Imier en vue de réfection éventuelle de la patinoire régionale d'Erguël;
- Attribution complémentaire de CHF 450'000.- au fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif;
- Attribution complémentaire de CHF 300'000.- au fonds d'entretien des immeubles du patrimoine financier;
- Attribution complémentaire de CHF 300'000.- au financement spécial destiné à l'entretien des routes communales étant donné l'hiver rigoureux subi.

L'exercice 2014 peut donc être qualifié d'exceptionnel. Il faut toutefois garder à l'esprit que ce résultat particulièrement positif est principalement dû aux rentrées fiscales de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales qui atteint, une nouvelle fois, un record en 2014 à double titre. Premièrement, il n'a jamais été aussi élevé en valeur absolue et deuxièmement, il dépasse pour la première fois l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Au moment de préparer les budgets futurs ainsi que la planification des investissements, il s'agira de bien garder à l'esprit que l'impôt des personnes morales peut subir d'importantes fluctuations en raison de sa forte dépendance à la conjoncture économique ou ne serait-ce, qu'en prévision de la réforme de l'imposition des entreprises III qui touchera inéluctablement notre ville qui figure au 4^e rang des communes du canton qui seront les plus impactées financièrement. Les rentrées financières actuelles constituent donc une véritable aubaine pour Saint-Imier afin de faire face aux importants besoins d'investissements et d'entretien de nos très riches infrastructures, tout en limitant le recours à des fonds étrangers.

Le Conseil municipal et la commission des finances, unanimes, vous proposent, de prendre connaissance des crédits additionnels de CHF 5'438'475.50, de procéder aux quatre attributions proposées pour un montant total de CHF 1'920'000.- ainsi que d'approuver les comptes 2014. Conformément à l'art. 78 al. 3 de l'ordonnance sur les communes du 16 décembre 1998, il est proposé d'attribuer à la fortune nette l'excédant de recettes de CHF 725'035.36. Après cette opération, le compte de fortune nette s'élève à CHF 10'809'944.04 au 31 décembre 2014.

Ouverture de la discussion :

Mme Talika Gerber, PLR : "Le parti libéral radical s'exprimera sur les points 5 à 9 de l'ordre du jour lors de l'adoption des comptes communaux."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Le parti socialiste souhaite également s'exprimer sur le sujet "attributions complémentaires" en un bloc au point 9 de l'ordre du jour."

M. Cyril Erard, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale accepte à l'unanimité les attributions complémentaires des points 5, 6, 7, et 8, de l'ordre du jour, compte tenu de l'excellent résultat des comptes 2014 de notre commune. Nous apporterons plus de précisions au point 9 de l'ordre du jour"

Au vote, l'attribution complémentaire de CHF 870'000.- au fonds de développement de la commune de Saint-Imier est acceptée à l'unanimité.

6. Comptes 2014 : Attribution complémentaire de CHF 450'000.- au fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif : décision

Au vote, l'attribution complémentaire de CHF 450'000.- au fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif est acceptée à l'unanimité.

7. Comptes 2014 : Attribution complémentaire de CHF 300'000.- au fonds d'entretien des immeubles du patrimoine financier : décision

Au vote, l'attribution complémentaire de CHF 300'000.- au fonds d'entretien des immeubles du patrimoine financier est acceptée à l'unanimité.

8. Comptes 2014 : Attribution complémentaire de CHF 300'000.- au financement spécial destiné à l'entretien des routes communales : décision

Au vote, l'attribution complémentaire de CHF 300'000.- au financement spécial destiné à l'entretien des routes communales est acceptée à l'unanimité.

9. Adoption des comptes communaux 2014 : décision

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Je vous propose de procéder de la manière suivante : dans un premier temps, je vais passer les comptes communaux chapitre par chapitre et vous êtes invités à vous manifester pour vos questions ou remarques spécifiques au fur et à mesure. Dans un deuxième temps, j'ouvrirai une discussion générale puis enfin je soumettrai l'objet au vote."

...Il n'y a pas d'objection à cette manière de faire...

M. Cyril Erard, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale se réjouit du résultat des comptes communaux 2014, que l'on peut qualifier d'exceptionnel. En effet, le budget prévoyait un déficit de CHF 1'240'310.-, alors que l'excédent de revenus effectif se monte quant à lui à CHF 725'035.36, soit une amélioration de près de 2 millions. Grâce à ce bon résultat nous pouvons procéder à des attributions complémentaires aux fonds de développement communal, d'entretien des immeubles du patrimoine financier et administratif, ainsi qu'au financement spécial destiné à l'entretien des routes communales à hauteur de CHF 1'920'000.-. Nous nous réjouissons de la bonne situation financière de notre commune qui nous permet de faire face aux investissements actuels et futurs étant conscients qu'investir, c'est garantir à notre cité un développement et une dynamique qui profitent à tous. Principalement dû aux recettes fiscales de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, ce résultat très positif s'explique par deux facteurs majeurs :

- Une situation économique favorable, plus précisément celle du secteur horloger.
- Des décomptes fiscaux d'années antérieures à 2014 pour plus de 1 million et demi de francs.

Sachant que les rentrées fiscales des personnes morales dépendent de la conjoncture économique où les fluctuations et les turbulences sont fréquentes, nous savons que l'avenir doit être planifié avec prudence afin de continuer de développer et d'offrir des prestations de qualités, comme elles sont proposées actuellement par notre commune. C'est pourquoi, la

fraction Alternative régionale et communale approuve à l'unanimité les comptes communaux 2014."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Tout d'abord, nos plus vifs remerciements vont à M. Mario Castiglioni qui fait du très bon travail en tant que responsable de l'administration des finances de notre commune, sans oublier ses collaboratrices et collaborateurs. A la lecture des comptes 2014, on découvre une amélioration de CHF 3'885'000.- par rapport au budget présenté. Cette différence positive déjà constatée ces dernières années nous permet de nous rendre compte à quel point les prévisions peuvent être aléatoires, notamment celles qui concernent les impôts des personnes morales dépendantes de la conjoncture économique. La prudence de notre administrateur des finances est donc compréhensible ! Nous observons par ailleurs que les rentrées fiscales des personnes physiques stagnent. Cet état de fait explique pourquoi le parti socialiste ne souhaite pas changer la quotité d'impôts. Cela dit en passant, prendre toutes les mesures pour favoriser la construction de locatifs et de PPE apporterait une ébauche de solution pour augmenter le rendement de cet impôt sur les personnes physiques. Au cours des années à venir, des investissements importants sont prévus et nous saluons la proposition d'attribuer une partie du bénéfice de 2014 au quatre différents fonds existants, dont nous avons parlé précédemment. Donc, comme le Conseil de ville vient de l'accepter, le fonds de développement de la commune se montera donc à CHF 9'427'000.-, celui de l'entretien des immeubles du patrimoine administratif atteindra CHF 1'272'000.-, le fonds d'entretien des immeubles du patrimoine financier comptabilisera quant à lui CHF 600'000.-, et celui pour le financement spécial destiné à l'entretien des routes communales s'élèvera à CHF 991'000.-. Le parti socialiste approuve les comptes communaux 2014."

Mme Talika Gerber, PLR : "Depuis plusieurs années le déficit qui nous était annoncé au moment de l'élaboration du budget s'est transformé en bénéfice au moment du bouclage des comptes. Cette situation est certes réjouissante, il faut cependant rester prudent car de nombreux projets ou réalisations indispensables sont remis d'année en année. C'est pourquoi le parti libéral radical se réjouit vivement de prendre connaissance dans les meilleurs délais du programme de législature qui sera établi par le Conseil municipal et qui nous servira de fil rouge au cours de ces quatre prochaines années. En outre voici déjà une ou deux années qu'on nous met en garde sur la révision de l'imposition des entreprises qui, selon le dossier remis ce soir, annonce que Saint-Imier serait la quatrième commune du canton la plus touchée. Ce qui nous amène à un autre constat, c'est la première année que l'impôt des personnes morales est supérieur à celui des personnes physiques, qui reste quant à lui stable bien que notre population augmente. Il s'agit de s'interroger sur l'attractivité de Saint-Imier et sa capacité à accueillir des personnes susceptibles de dynamiser les recettes fiscales. Bien que nous disposions de nombreuses installations sportives, des établissements scolaires permettant une scolarité obligatoire et post-obligatoire dans des conditions optimales ou un centre d'accueil de jour, tous des éléments qui devraient être déclencheurs à s'installer dans notre cité, nous devons cependant rester conscients que certaines infrastructures deviennent obsolètes, voire vétustes et nécessitent déjà ou nécessiteront dans un futur proche des investissements conséquents. Ce soir déjà par l'attribution additionnelle aux différents fonds nous pouvons donner un message fort de notre intérêt pour ces biens. Le parti libéral radical a toujours œuvré au développement de notre localité et il continuera de le faire avec enthousiasme et dynamisme, mais il refusera avec fermeté de s'engager dans des voies risquant de trop endetter la commune, voies qui pourraient avoir à court et moyen termes des répercussions directes et négatives sur la vie de nos citoyens. Quant au thème de l'augmentation de la quotité d'impôts qui pourrait éventuellement être suggéré devant l'importance qualitative et quantitative des dossiers à venir, le parti libéral radical s'est toujours refusé de le considérer comme la vraie solution. Le parti libéral radical et l'ensemble de ses commissaires continueront à se battre avec toutes les forces vives de notre localité pour offrir des biens et des services de qualité à notre population. Nous tenons à remercier, M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, pour sa disponibilité, et toute son équipe, pour la bonne tenue des comptes. Suite à ceci et à

l'unanimité des membres, le parti libéral radical accepte les comptes 2014 avec un excédent de revenus de CHF 725'035.36."

Au vote, les comptes communaux 2014 sont adoptés à l'unanimité.

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Encore un grand merci, pour son travail et sa disponibilité, à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, que nous libérons pour la suite de sa soirée."

...Il est 19 h 55, M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, quitte la séance...

10. Crédit d'engagement de CHF 300'000.-, figurant au plan financier, pour des travaux de rénovation et de sécurisation sur le site de la station de pompage de la Raisetete – décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Les conseillers de ville ont reçu le rapport du chef du Service de l'équipement concernant l'objet cité en titre.

Depuis le 14 mai 1893 et faute d'une source abondante aux abords de Saint-Imier, c'est la source de la Raisetete à Cormoret qui coule dans l'ensemble des robinets imériens. Captée, l'eau est filtrée et désinfectée pour ensuite être conduite jusqu'aux réservoirs de Saint-Imier et distribuée aux clients des Services techniques.

La dernière rénovation du bâtiment de la station de pompage date de 1961 et plusieurs travaux d'assainissement doivent impérativement être entrepris afin de garantir un approvisionnement sécurisé en attendant la mise en service de la nouvelle adduction en eau des Sauges.

L'investissement prévu au plan financier de CHF 300'000.- permettra de rénover la façade Nord du bâtiment, fortement endommagée par des infiltrations d'eau et de procéder à une sécurisation de la falaise située à l'Ouest et au Nord de la station de pompage afin d'éviter les éboulements et chutes de pierres.

En outre, ce montant permettra également une mise à niveau du système de désinfection de l'eau afin de garantir l'absence de bactéries fécales lors de sa consommation.

Il faut préciser encore que la source de la Raisetete restera, après la mise en service du puits des Sauges, un point d'eau d'importance régionale et que ces travaux s'inscrivent donc dans une logique de durabilité.

Afin de garantir une alimentation en eau fonctionnelle et sûre, le Conseil municipal unanime, en se basant sur les préavis également unanimes des commissions de l'équipement et des finances, recommande au Conseil de ville d'approuver la libération d'un crédit de CHF 300'000.-, financé par autofinancement et prévu au plan financier afin de procéder à la rénovation de la station de pompage de la Raisetete, de la sécurisation de la falaise et de la désinfection de l'eau.

Ouverture de la discussion :

M. Alexandre Berberat, ARC : "Nous avons pris connaissance de ce projet et remercions la commission de l'équipement ainsi que le personnel ayant œuvré sur ce rapport très intéressant. La fraction Alternative régionale et communale et moi-même soutenons à

l'unanimité l'investissement pour la rénovation de la station de pompage de la Raisetete. La dernière rénovation du bâtiment datant de 1961, il est impératif de refaire la façade Nord fortement endommagée du bâtiment et de sécuriser la falaise afin d'éviter toute chute de pierres ou éboulement. La modernisation du système de désinfection de l'eau est également primordiale afin de garantir la meilleure qualité d'eau possible pour notre population. Même après la mise en service du puits des Sauges, la Raisetete restera un point d'eau d'importance régionale qui garantira une seconde source d'approvisionnement. Elle permettra aussi de refroidir de quelques degrés l'eau récoltée au puits des Sauges, un peu trop chaude pour être acheminée dans le réseau. Par conséquent, cet investissement s'avère utile à moyen et long terme également. C'est pour ces raisons que la fraction Alternative régionale et communale accepte de libérer un crédit de CHF 300'000.- financé par autofinancement et prévu au plan financier 2015 pour la rénovation de la station de pompage de la Raisetete."

M. Gerolamo Pepe, PS : "Le parti socialiste a pris connaissance du rapport du chef du Service de l'équipement concernant les travaux de rénovation et de sécurisation du site de la station de pompage de la Raisetete. L'arrivée de l'eau courante à Saint-Imier remonte à 1893. Faute d'une source abondante aux abords de la localité, c'est la Raisetete, à Cormoret, qui est captée et distribuée. Aujourd'hui encore, la Raisetete coule dans les robinets imériens. Cependant, inquiets d'accroître la sécurité de l'alimentation en eau potable, Saint-Imier et le Syndicat des eaux des Franches-Montagnes projettent l'exploitation d'un forage profond aux Sauges, à Sonvilier. La dernière rénovation du bâtiment de la station de pompage de la Raisetete date de 1961 et de nombreux travaux d'assainissement doivent impérativement être entrepris à court terme afin de garantir un approvisionnement sécurisé en attendant la mise en service de la nouvelle adduction en eau des Sauges. L'investissement prévu au plan financier de CHF 300'000.- permettra de rénover la façade Nord du bâtiment, fortement endommagée par des infiltrations d'eau et de procéder à une sécurisation de la falaise Ouest et Nord de la station de pompage afin d'éviter des éboulements de pierres. En outre, ce montant permettra de garantir l'absence de bactéries fécales dans l'eau. Il faut préciser encore que la source de la Raisetete restera en fonction, après la mise en service du puits des Sauges. Ces travaux s'inscrivent donc dans une logique de durabilité. Pour les motifs évoqués, le parti socialiste approuve et soutient à l'unanimité l'investissement de CHF 300'000.- pour les travaux de rénovation et de sécurisation sur le site de la station de pompage de la Raisetete par autofinancement."

M. Cédric Spielhofer, PLR : "Le parti libéral radical a étudié le dossier et a conclu qu'il était très important de remettre en état la station de pompage de la Raisetete. Nous avons voté pour le puits des Sauges non pas pour arrêter la station de la Raisetete mais pour avoir deux alimentations en eau potable. Il est donc indispensable de libérer ce crédit d'engagement de CHF 300'000.-, par autofinancement, pour rénover et sécuriser cette station."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 300'000.-, figurant au plan financier, pour des travaux de rénovation et de sécurisation sur le site de la station de pompage de la Raisetete, par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

11. Crédit d'engagement de CHF 210'000.-, figurant au plan financier, pour le renouvellement de la conduite de gaz, la mise en place de tubes électriques et la modernisation de l'éclairage public à la Rue de la Cure – décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Les conseillers de ville ont reçu le rapport du chef du Service de l'équipement concernant l'objet cité en titre.

Comme vous pourrez le constater à la lecture du rapport détaillé, les réseaux souterrains alimentant la Rue de la Cure sont vétustes et doivent impérativement faire l'objet d'un renouvellement en 2015.

En effet, la conduite de gaz en fonte grise a été installée dans les années 1850 en parallèle à la création du premier réseau d'éclairage public dans notre cité. Depuis quelques années, elle est la cause de nombreuses fuites, il est donc nécessaire de procéder à son remplacement dans les meilleurs délais pour un coût de CHF 100'000.- prévu au plan financier.

Afin de bénéficier des synergies induites par les travaux de creusage, l'alimentation électrique du quartier sera modernisée et l'éclairage public renouvelé aux standards actuels (technologie LED) afin de diminuer la consommation électrique. Cette partie du projet se monte au total à CHF 110'000.- prévu au plan financier.

Finalement, les Services techniques profiteront de l'opportunité pour remplacer la conduite d'eau potable datant du 19^e siècle ainsi que de procéder à diverses réparations du réseau des eaux usées et claires. Ces mesures seront imputées au budget de fonctionnement des tâches 700 Alimentation en eau potable et 710 Eaux usées.

Des réflexions concernant les aménagements des surfaces du secteur sont en cours. La mise en œuvre n'interviendra toutefois qu'une fois les décisions urbanistiques finalisées.

Afin de permettre la réalisation de ces travaux durant l'été 2015, le Conseil municipal unanime, en se basant sur les préavis également unanimes des commissions de l'équipement et des finances, recommande au Conseil de ville d'approuver la libération d'un crédit de CHF 210'000.-, financé par autofinancement et prévu au plan financier afin de procéder à la rénovation des réseaux souterrains de la Rue de la Cure.

Ouverture de la discussion :

Mme Mélanie Kernen, ARC : "Tout d'abord, nous remercions toutes les personnes qui ont œuvré pour la mise en place de ce projet. Puis, après une minutieuse lecture, il va de soi que la sécurité de la population imérienne, même s'il ne s'agit ici que d'une partie de la population, est d'une importance décisionnelle primordiale. C'est pourquoi le changement de la conduite en fonte grise du réseau du gaz naturel de la Rue de la Cure est souhaitable au plus vite. Du fait d'une creusée pour les premiers travaux, il est judicieux d'y ajouter les travaux qui devront de toute manière être effectués prochainement dans le même secteur. La fraction Alternative régionale et communale accepte donc le crédit d'engagement de CHF 210'000.-, prévu au plan financier, pour le renouvellement de la conduite de gaz, la mise en place de tubes électriques et la modernisation de l'éclairage public selon les normes actuelles à la Rue de la Cure, ainsi que le remplacement de la conduite d'eau potable, du collecteur des eaux usées et de la mise en place d'une nouvelle section du collecteur d'eau claire déduit du budget de fonctionnement des tâches 700 Alimentation en eau potable et 710 Eaux usées. La fraction Alternative régionale et communale espère toutefois que les modifications des aménagements de surface soient appliquées rapidement après les travaux souterrains afin d'assurer la fluidité et la sécurité des utilisateurs de la Rue de la Cure."

M. Gerolamo Pepe, PS : "Le parti socialiste a pris connaissance du rapport du chef du Service de l'équipement relatif au renouvellement de la conduite de gaz, la mise en place de tubes électriques et la modernisation de l'éclairage public à la Rue de la Cure. La conduite de gaz en fonte a été installée dans les années 1850 avec le premier réseau d'éclairage public. Depuis quelques années, elle est la cause de nombreuses fuites. Il est donc indispensable de procéder à son remplacement dans les meilleurs délais pour un coût de CHF 100'000.-. Afin de bénéficier des synergies induites par les travaux de creusage,

l'alimentation électrique du quartier sera modernisée et l'éclairage public renouvelé permettant ainsi de diminuer la consommation d'énergie. Cette partie du projet financier se monte à CHF 110'000.-. La conduite d'eau datant du XIX^{ème} siècle sera également remplacée et les frais y relatifs seront imputés au budget de fonctionnement. Le parti socialiste à l'unanimité approuve le renouvellement de la conduite de gaz, la mise en place de tubes électriques et la modernisation de l'éclairage public de la Rue de la Cure par autofinancement."

M. Daniel Müller, PLR : "Etant donné la vétusté des réseaux souterrains de la Rue de la Cure, le renouvellement de ces conduites doit figurer dans les mesures d'urgence de la commune. Principalement, la conduite de gaz qui n'est plus de première fraîcheur puisqu'elle date de 1850. Pour des raisons de sécurité et afin d'éviter une nouvelle évacuation de la population dans ce secteur liée à une fuite de gaz et au risque d'explosion, son remplacement est impératif. Par conséquent, le parti libéral radical accepte la libération d'un crédit d'engagement de CHF 210'000.- figurant au plan financier."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 210'000.-, figurant au plan financier, pour le renouvellement de la conduite de gaz, la mise en place de tubes électriques et la modernisation de l'éclairage public à la Rue de la Cure, par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

12. Crédit d'engagement additionnel (dépense en partie liée) de CHF 90'000.-, ne figurant pas au plan financier, pour rénover/remplacer l'intégralité du traitement de l'eau du bassin de natation et ainsi remettre le tout à la norme actuelle : décision

Rapport du Conseil municipal :

Les conseillers de ville ont reçu le rapport du responsable des bâtiments et installations sportives concernant l'objet cité en titre.

Le 24 novembre 2013, le Corps électoral a accepté un crédit d'engagement de CHF 5'020'000.-, figurant partiellement au budget des investissements, pour l'assainissement thermique et la rénovation du complexe des Halles de gymnastique.

Le 8 mai 2014, le Conseil de ville a accepté un crédit d'engagement de CHF 580'000.-, figurant au budget des investissements, pour l'aménagement des cantonnements militaires en centre d'accueil pour sociétés ou groupe.

Le montant devisé initialement pour l'assainissement du traitement de l'eau du bassin de natation dans le cadre du projet soumis au Corps électoral s'élève à CHF 147'969.- dont CHF 25'000.- sont destinés à l'installation d'une couverture du bassin afin de limiter les déperditions thermiques durant les périodes d'inactivité. Cette dernière sera conservée même en cas de réalisation du présent projet. Le montant réservé à l'assainissement du traitement de l'eau est donc CHF 122'969.-.

Suite à la visite du 12 mars 2015 du service d'inspection de l'eau potable et des eaux de baignade du canton de Berne (rapport du Laboratoire cantonal de Berne du 25 mars 2015), il est mentionné notamment que : **le projet de rénovation technique ne respecte pas la norme SIA 385/9 du 1^{er} mai 2011 qui exige l'installation d'un bac tampon séparé pour le rinçage en averse des filtres multicouches (remarque n° 6).**

De plus, étant donné le risque d'accident en cas de fuite de la conduite d'eau de javel dont le tracé passe par le réservoir d'acide chlorhydrique (formation d'un gaz extrêmement nocif au contact de l'acide chlorhydrique), le rapport du laboratoire cantonal de Berne recommande

de réexaminer en même temps le stockage des produits chimiques pour la désinfection de l'eau de baignade (remarque n° 3).

S'il est souhaité de poursuivre l'exploitation du bassin de natation, le rapport du Laboratoire cantonal prescrit donc d'entreprendre des travaux rapidement afin de répondre à la législation actuelle [SIA 385/9 du 01.05.2011 - Eau et installations de régénération de l'eau dans les piscines publiques - Exigences et prescriptions complémentaires de construction et d'exploitation].

Le nouveau projet de mise en conformité des installations de filtration et de traitement de l'eau, en plus de respecter les exigences cantonales, permettra notamment de :

- diminuer considérablement la consommation d'eau fraîche (actuellement plus de 150 m³ d'eau est renouvelé chaque semaine, soit plus de 60 % de la contenance totale du bassin de natation !);
- faire des économies d'énergies en diminuant le volume d'eau renouvelé à chauffer;
- de réduire le risque d'accident en réexaminant la distribution de l'acide chlorhydrique et le stockage des produits chimiques pour la désinfection de l'eau de baignade.

Afin de mettre en œuvre les différentes mesures évoquées dans le rapport annexé, le coût total est estimé sur la base d'un appel d'offres à CHF 211'654.08 et peut être décomposé comme suit :

Descriptions	[CHF]
Montant prévu pour le traitement de l'eau dans le projet initial	147'969.00
./montant réservé à l'installation d'une couverture du bassin	-25'000.00
Solde à disposition pour le traitement de l'eau	122'969.00
Nouveau montant nécessaire selon offre	211'654.08
Crédit d'engagement additionnel nécessaire	88'685.08

Afin d'éviter la fermeture du bassin de natation tout en permettant une gestion plus durable des ressources d'eau et de chaleur, le Conseil municipal unanime, en se basant sur les préavis également unanimes des commissions des bâtiments et installations sportives et des finances, recommande au Conseil de ville d'approuver la libération d'un crédit d'engagement additionnel (dépense en partie liée) de CHF 90'000.- ne figurant pas au plan financier pour rénover et remplacer l'intégralité du traitement de l'eau du bassin de natation et ainsi remettre le tout à la norme actuelle.

Ouverture de la discussion :

M. Beat Grossenbacher, ARC : "Voulons-nous continuer à offrir l'accès à un bassin de natation couvert et ainsi disposer d'une quatrième halle de sport dans le complexe des Halles de gymnastique ? C'est en ces termes que se pose la question du crédit de CHF 90'000.- qui nous est soumis ce soir. La fraction Alternative régionale et communale répond très clairement OUI. Cette infrastructure sportive répond à un véritable besoin, tant au niveau des écoles que parmi la population. Les gosses de la localité et des environs qui ont fait leurs premières brasses dans le bassin des Halles ne se comptent plus tant ils sont nombreux. Les Imériennes et les Imériens savent nager pour la plupart dès leur plus jeune âge. C'est à souligner. La fraction Alternative régionale et communale va par conséquent voter le crédit d'engagement additionnel de CHF 90'000.-. Cela ne doit pas nous empêcher de jeter un regard critique sur la gestion du dossier des Halles et du bassin de natation. Alors que CHF 5'600'000.- s'apprêtent à être injectés dans l'assainissement de l'ensemble du complexe, on découvre soudain, il y a trois mois, que l'une des normes de sécurité importante pour l'exploitation de la piscine n'est plus respectée. Il ne s'agit pas d'une norme récente, puisqu'elle remonte au 1^{er} mai 2011. Elle est donc entrée en vigueur plus de deux

ans et demi avant la votation populaire ! Pourquoi l'avons-nous ignorée à l'époque ? On peut légitimement s'en étonner, cela laisse en tout cas le désagréable sentiment d'un dossier bâclé. De même, pourquoi ne s'est-on pas penché sérieusement sur la consommation excessive d'eau fraîche ? 150 m³, plus de 60 % de la contenance du bassin sont renouvelés chaque semaine. Il n'y a visiblement eu aucune réflexion sérieuse sur trois points pourtant fondamentaux dans un tel dossier, soit sous les angles écologique, énergétique, et sécuritaire. Dès lors, merci de répondre aux questions suivantes :

- Comment pareille gestion a-t-elle seulement été possible ?
- Peut-on nous assurer que les utilisateurs de la piscine et les habitants du quartier n'ont jamais couru le moindre risque pour leur santé ?
- Le personnel qui manipule les installations et les produits de désinfection a-t-il été formé dans les règles de l'art ? Est-il en mesure de réagir de manière adéquate en cas de situation d'urgence ?"

M. Christian Schluep, chef du département bâtiments et infrastructures sportives : "J'apprends ce soir M. Beat Grossenbacher, ARC, votre inquiétude et vos 3 questions. Dans un souci de vouloir y répondre de manière très précise, et correcte, je ne vais pas m'avancer car je risque de ne pas vous donner une réponse complète. Je vais relire vos questions et y répondre lors du prochain Conseil de ville dans les réponses aux petites questions. Je ne veux pas m'aventurer à répondre ce soir, n'ayant pas eu connaissance de ces questions. Si vous m'aviez fait parvenir ces trois questions au préalable, j'aurais volontiers préparé les réponses, et j'aurais pu vous informer de suite."

M. Michel Bastardoz, PS : "M. Beat Grossenbacher, ARC, a tout à fait raison. Lorsqu'il a été demandé, depuis l'année 2002, CHF 100'000.- par année, à la commission des finances pour entretenir le complexe des Halles de gymnastique, ceci a été refusé. Actuellement, nous aurions déjà CHF 1'300'000.-, et les Halles seraient toutes belles, toutes neuves. Ici, ce n'est pas une question de mauvaise gestion ou de bonne gestion, c'est une question de moyens. Si l'on n'a pas les moyens pour entretenir chaque année, il est clair que tout se détériore. Ce n'est pas une question de gestion, mais bien de moyens qui n'ont pas été accordés."

M. Patrick Tanner, maire : "Pour ma part, je ne peux pas m'exprimer sur le rapport et l'étude. Ce que je peux juste répondre au niveau de la sécurité des personnes qui utilisent le bassin, c'est que la sécurité est garantie et que le personnel qui s'occupe de ce bassin est formé selon les normes. Lorsqu'il a été constaté un taux de chlore trop élevé, le bassin a été fermé pour éviter tout problème à la population. Ceci est totalement sous contrôle."

M. Gaëtan Aellen, PLR : "Considérée comme quatrième halle, c'est indispensable pour Saint-Imier de maintenir aux normes actuelles notre piscine couverte. Nous, le parti libéral radical, avons toujours soutenu le projet de rénovation et d'assainissement des Halles de gymnastique. C'est pour cela que nous approuvons un crédit de CHF 90'000.- pour la rénovation et le remplacement de l'intégralité du traitement de l'eau du bassin."

Mme Nathalie Fiechter Springenfeld, PS : "Le parti socialiste a étudié attentivement le dossier relatif au traitement de l'eau du bassin de natation. Il est évident qu'elle ne peut que souscrire à un projet visant à offrir aux habitants de Saint-Imier et de la région des infrastructures sportives modernes et adaptées aux normes légales, tout en permettant une gestion plus durable des ressources d'eau et de chaleur. Améliorer la qualité des infrastructures offertes au public est indéniablement un élément d'attrait pour notre cité, ainsi qu'une preuve de l'importance accordée, par ses autorités, à la promotion de la santé de la population. Cependant, le parti socialiste entend également veiller à l'utilisation réfléchie des deniers publics et ce dossier le laisse très perplexé. Car c'est avec grande surprise qu'il a

appris que le projet de rénovation technique ne respecte pas la norme SIA 385/9 du 1^{er} mai 2011. Ce qui précède l'amène, avant de prendre position quant au crédit, à poser les questions suivantes :

- De manière générale, comment se fait-il que lors de l'établissement d'un projet de rénovation à plus de CHF 5'000'000.-, par simple bon sens, on n'ait pas pris la peine de contrôler que toutes les composantes de ce projet soient bien conformes aux normes légales ?
- N'y a-t-il pas d'ailleurs, pour des rénovations de cette envergure, l'obligation de soumettre le dossier au service d'inspection de l'eau potable et des eaux de baignade du canton de Berne ?
- Le cas échéant, pourquoi cela n'a-t-il pas été fait ?
- Et puisque des visites d'établissements voisins ont été entreprises pour comparer les méthodes de filtration de l'eau, le fait de disposer d'un bac tampon séparé n'a-t-il pas été présenté alors comme une nécessité ?
- Par ailleurs, il semblerait que les vérins du fond mobile montrent des signes d'usure. Cet aspect-là a-t-il été pris en compte dans le projet de rénovation ou faut-il s'attendre à recevoir prochainement une nouvelle demande de crédit additionnel ?
- D'autres cadavres nous attendent-ils encore dans les placards ?"

M. Christian Schluep, chef du département bâtiments et infrastructures sportives : "Comme signalé à la fraction Alternative régionale et communale, en ce qui concerne les questions techniques, je ne vais pas m'aventurer à répondre ce soir. Concernant la partie mécanique, cela reste de l'usure. Pour l'usure, personne, et même le fournisseur, ou le fabricant des vérins ou des vis sans fin, qui permettent de faire monter et descendre le fond du bassin, ne peuvent donner une garantie pour dire : "Ces vis pourront durer tant de temps". Alors, oui, c'est possible que les prochains mois il y ait de la casse mécanique. La casse mécanique, on ne peut pas la prévoir. Il y a des services qui sont réalisés, de l'entretien courant, nous sommes assistés par des maisons spécialisées, nous mettons tout en œuvre pour pouvoir garantir l'ouverture maximale du bassin. Comme l'a dit M. le maire, lorsque le moindre risque ou le moindre pépin, est constaté, que ce soit par une alarme ou un contrôle qui ne répond plus aux normes, nous fermons le bassin. S'il s'agit d'un problème mécanique, nous procédons de la même manière. Nous nous sommes également posé la question de savoir ce qu'il fallait faire. Investir pour garder ce bassin comme quatrième halle ou arrêter les frais et fermer ce bassin ? Le sentiment est que tout le monde apprécie ce bassin, tout le monde est content d'en profiter, d'y aller."

Mme Nathalie Fiechter Springenfeld, PS : "Le parti socialiste vous remercie de ces quelques éclaircissements et attend la suite de vos réponses. Pour mémoire, rappelons qu'en 2013, les membres socialistes du Conseil de ville avaient accepté, du bout des lèvres, le crédit de rénovation des Halles de 5 millions. Peu convaincus par les explications sur les améliorations du projet, qui ont fait passer son montant de 2,3 millions en 2012 à plus de 5 millions un an plus tard, ils n'avaient guère eu l'impression que la plus-value annoncée était proportionnelle à l'augmentation des coûts. Aujourd'hui, notre conseil apprend que la problématique du bassin n'a pas été complètement réglée et qu'il faudra encore payer. Ne vous sentez-vous pas, toutes et tous, un peu floués, et le contribuable avec ? Le parti socialiste déplore le manque de sérieux avec lequel a été traité ce dossier. Par conséquent, il refuse le crédit additionnel de CHF 90'000.- que, par ailleurs, il ne considère pas comme une dépense liée, mais comme une erreur de conception. Cependant, le parti socialiste n'accepte pas le chantage à la fermeture du bassin de natation et demande que le montant nécessaire à la mise en conformité du système de filtration soit prélevé sur le budget global

de 5 millions. En conclusion, autant dire que ce dossier prend l'eau. Mais il est hors de question de le renflouer. Il ne reste plus maintenant qu'à écoper, ou plutôt qu'à filtrer, avec les moyens du bord. Pour nous, parti socialiste, c'est OUI à la piscine, mais c'est NON à ce crédit."

M. Michel Bastardoz, PS : "C'est dommage que certaines personnes avant de voter ne lisent pas les documents qu'ils reçoivent parce que c'était clairement expliqué que c'était l'extérieur qui était refait. C'est l'enveloppe du bâtiment. Ceci était marqué. C'était très bien expliqué. A aucun moment il n'était marqué que l'on allait, par exemple, repeindre des vestiaires... Je ne sais pas si les gens ne lisent pas complètement les dossiers. Je ne comprends pas. C'est comme la personne qui va à la banque demander un crédit pour refaire sa façade. Ce crédit va servir à refaire sa façade. Si elle veut poser du carrelage, elle demandera un crédit pour poser du carrelage. Ce qui a été voté, c'est pour l'enveloppe du bâtiment. C'était marqué clairement."

Mme Nathalie Fiechter Springenfeld, PS : "En relisant le procès-verbal du Conseil de ville du 12 septembre 2013, il est écrit clairement que le système de filtration allait être refait. Il n'est pas écrit qu'il s'agit uniquement de l'enveloppe."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Mme la présidente du Conseil de ville, nous nous trouvons devant un objet difficile. Votre rôle, c'est de le faire voter. M. Christian Schlupe, chef du département bâtiments et infrastructures sportives, ce n'est une remarque personnelle, mais lorsque vous dites que vous allez répondre lors de la prochaine séance alors que l'on doit voter les CHF 90'000.- ce soir, c'est un peu particulier. Je ne vois pas comment l'on peut faire. Ma proposition serait de reporter cet objet qui n'est pas un objet urgent. Si l'on veut avoir des réponses, nous devons attendre la prochaine séance."

M. Christian Schlupe, chef du département bâtiment et infrastructures sportives : "Alors, M. Michel Ruchonnet, PS, M. Beat Grossenbacher, ARC, les questions que vous avez posées tout à l'heure, si vous les relisez, que vous me les donnez, je m'engage à y répondre sur-le-champ avec mes connaissances en tant que conseiller municipal, et non pas avec des connaissances techniques. Le problème, c'est que si je dis qu'à aucun moment la population n'a été en danger en fréquentant une piscine qui utilise des produits toxiques qui sont nécessaires pour le traitement du système de l'eau, et que certaines personnes lisent ces lignes et se disent : "le conseiller municipal s'est engagé en disant qu'à aucun moment il y avait un danger" et qu'une analyse est effectuée et qu'une personne arrive à prouver qu'elle a attrapé une allergie en fréquentant une piscine, je ne sais où, je ne sais quand. Je ne peux pas m'engager à répondre à des questions techniques. C'est pour cette raison que j'ai dit que je ne répondrais pas à ces questions. Je peux uniquement vous informer de ce que je sais en tant que conseiller municipal. Ce qui est sûr, c'est que, que ce soit pour la patinoire, les Halles de gymnastique, les jardins publics, dès qu'il y a eu un risque, un danger, que ce soit avec des enfants, des adolescents, des adultes, ou des personnes âgées, les collaborateurs, le Conseil municipal ou moi-même, avons fait le nécessaire pour en interdire l'accès. Concernant la gestion du projet, il est vrai que le mandat confié à l'architecte pour mener à bien les travaux d'assainissement et rénovation du bâtiment ne comportait pas la rénovation et l'assainissement du bassin de natation. On ne pouvait pas modifier le bassin, mais uniquement y apporter des améliorations comme l'accès. Ceci a été pris en compte, projeté et devisé. Maintenant, concernant le traitement de l'eau, nous avons par exemple rajouté une bache. Pour beaucoup, cela paraît incohérent de couvrir un bassin qui est déjà à l'intérieur. Nous avons appris que si le bassin était couvert, nous allions réaliser des économies en dépensant au départ de l'argent. Donc, la couverture du bassin de natation a été ajoutée au montant de base. En discutant, en regardant comment cela se passe dans d'autres piscines, nous avons constaté que des améliorations pouvaient être réalisées. La visite du chimiste cantonal nous a aussi donné des indications. Tous ces éléments ont été étudiés. Peut-être, après coup, oui, mais on ne pouvait pas ne pas en tenir compte. Nous avons aussi appris qu'à Saignelégier, ils ont aussi rencontré quelques problèmes avec le

traitement de l'eau. Ce n'est pas quelque chose qui est propre au bassin de natation de Saint-Imier. Nous aurions peut-être dû mandater un ingénieur en utilisation de bassins (je ne sais pas comment l'on appelle ces spécialistes). Ceci n'a pas été fait. Mais ceci aurait aussi eu un coût. Je suis désolé si je ne peux pas apporter plus de précisions."

M. Michel Ruchonnet, PS : "M. Christian Schluep, chef du département bâtiment et infrastructures sportives, rassurez-vous votre bonne volonté n'est pas remise en cause. Nos collègues de la fraction Alternative régionale et communale ont axé leurs questions sur la sécurité. Pour nous, c'est évident que la sécurité est assurée. Si l'on devait refaire la votation aujourd'hui, elle ne serait pas acceptée par deux tiers des citoyens. Il faut écouter la population. Dans l'histoire des Halles, il y a beaucoup de regrets. On a passé de CHF 2'700'000.- à CHF 5'020'000.- en une année. Les améliorations doivent être en or massif. J'avais posé la question à notre ancien maire M. Stéphane Boillat, en demandant s'il s'agissait du même objet, car un tel saut, c'est un peu étrange. Ce qui nous choque, c'est de voir arriver ce crédit. Vous devez faire avec le crédit qui vous a été accordé. Il faut bien évaluer les choses. Comme ma collègue Mme Nathalie Fiechter Springenfeld, PS, l'a dit, il faut voir s'il n'y a pas d'autres frais. Elle a appelé ceci : "les cadavres dans les placards". Est-ce qu'on aura d'autres frais qui vont venir s'ajouter. C'est pour cela qu'il faut renvoyer le traitement de cet objet qui n'est pas urgent. Il y a trop d'éléments inconnus. Ce soir, nous prenons une décision importante, c'est tout de même CHF 90'000.-. On doit y réfléchir. Je pense que la fraction Alternative régionale et communale aura aussi envie de réfléchir. Et peut-être que nos collègues du parti libéral radical, qui ont l'air très enthousiastes pour ce crédit, pourront aussi réfléchir d'une manière différente."

M. Patrick Tanner, maire : "Je comprends la prise de position du parti socialiste. Lorsqu'il y a eu un taux de chloration trop élevé le bassin a été fermé. Actuellement, la piscine plein air est ouverte et nous pouvons nous dire que celle-ci est suffisante. Tout de même, les écoles continuent de fréquenter le bassin de natation. Les vacances scolaires arrivent et c'est la période durant laquelle ces travaux étaient prévus pour perturber le moins possible le cycle scolaire, pour que les écoles ne soient pas pénalisées. Maintenant, il n'est pas du tout question de mettre la pression, mais il est important que vous disposiez de toutes les informations pour prendre une décision en toute connaissance de cause si vous souhaitez reporter le traitement de ce point de l'ordre du jour."

M. Beat Grossenbacher, ARC : "Notre intervention visait deux buts. D'une part, c'était d'attirer l'attention sur la gestion du dossier. Nous n'aimerions pas que l'on traite le dossier de la patinoire de la même manière. Il faut aller au fond des choses et poser des questions fondamentales. L'autre élément, c'était la sécurité. Lorsqu'on examine les rapports que l'on a entre les mains, on peut se poser des questions. Dans la mesure, et c'était plutôt une intervention sur des questions de fond, où le crédit de CHF 90'000.- porte sur une mesure de sécurité, qui nous tient à cœur, nous allons voter ce crédit."

M. Michel Ruchonnet, PS : "M. Beat Grossenbacher, ARC, a répondu. Je reste sur notre position."

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Vu la situation, et j'ai bien entendu votre point de vue, M. Michel Ruchonnet, PS. J'ai l'impression que votre décision, c'est une décision de principe. J'ai un peu du mal à imaginer en quoi les réponses de M. Christian Schluep, chef du département bâtiment et infrastructures sportives, pourront modifier cette question de principe. Je pense que nous allons procéder au vote de ce point 12."

M. Christian Schluep, chef du département bâtiments et infrastructures sportives : "Je ne veux pas rallonger, nous pourrions y passer la nuit. Pour résumer, la commission temporaire qui a été nommée est composée des membres de la commission des bâtiments et infrastructures sportives, d'un membre de la commission de l'équipement, d'un représentant de l'Ecole primaire, d'un représentant de l'Ecole secondaire, et d'un membre de la

commission des finances, et est informée toutes les trois semaines sur l'évolution des coûts. Puis le Conseil municipal en est informé. Nous aurions pu ne pas jouer la transparence et essayer de noyer ceci dans les 5 millions. La décision de la commission a été de jouer la transparence et de présenter un rapport au Conseil de ville et de demander les CHF 90'000.- pour réaliser des améliorations de sécurité, d'apporter un confort supplémentaire, économique et écologique. Je comprends bien que vous n'êtes pas contre ce bassin, mais sur la procédure. Si l'on reporte le traitement de cet objet, cela veut dire qu'à la rentrée scolaire nous aurons toujours les mêmes problèmes et l'on ne pourra pas garantir l'ouverture de la piscine. Il faudra peut-être fréquemment informer les écoles que le bassin est fermé ou ouvert. Nous avons des élèves qui viennent depuis La Ferrière et le Bas-Vallon. Nous perdrons toute crédibilité de dire une fois c'est ouvert, une fois c'est fermé. Je ne peux que vous recommander d'accepter ce crédit."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Juste une dernière remarque, si j'ai bien compris M. le maire, actuellement le bassin est fermé à cause du taux de chlore ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Il ne l'est plus. Il a été fermé mais la situation a été rétablie."

M. Michel Ruchonnet, PS : "La situation bascule de temps en temps. Cela ne vous gêne pas de dire aux écoles : "aujourd'hui c'est trop chloré" ? Ce flou nous gêne. Il n'y a pas d'urgence. Je rappelle que l'on peut aussi faire un Conseil de ville extraordinaire si vous trouvez que c'est absolument urgent. Il n'a pas été répondu à nos questions. Ce n'est pas de votre faute, M. Christian Schluemp, chef du département bâtiments et infrastructures sportives. Je trouve que c'est un projet mal ficelé pour le moment. Je n'ai pas envie de voter CHF 90'000.-, et d'attendre de voir comment cela va se passer. C'est OUI à la piscine, mais c'est NON à ce crédit."

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Donc, M. Michel Ruchonnet, PS, le parti socialiste maintient la demande de report ?"

M. Michel Ruchonnet, PS : "Je pense que ceci doit être voté vu les réticences qu'il y a dans cette salle."

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Très bien, pour éviter tout vice de forme..."

M. Vincent Brahier, PLR : "Mme la présidente, excusez-moi. Nous avons accepté l'ordre du jour tel qu'il nous a été soumis. La votation de ce crédit figure à l'ordre du jour. Il fallait réagir en début de séance. Maintenant, nous devons voter ce crédit et c'est terminé."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Je pense que c'est une bonne chose de voter ce crédit, en espérant que tout le monde ait compris le fond du problème."

M. Vincent Brahier, PLR : "Le fond du problème est connu."

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "L'ordre du jour ayant été accepté en début de séance, nous allons procéder au vote du point 12."

Au vote, le crédit d'engagement additionnel (dépense en partie liée) de CHF 90'000.-, ne figurant pas au plan financier, pour rénover/remplacer l'intégralité du traitement de l'eau du bassin de natation et ainsi remettre le tout à la norme actuelle, par autofinancement, est accepté par 22 voix pour, 5 voix contre. Il y a 0 abstention.

13. Traitement de la motion "Indépendance énergétique, Saint-Imier Ville novatrice ?" déposée le 7 mai 2015 par la fraction socialiste : décision

Rapport du Conseil municipal :

Le 7 mai 2015, la fraction socialiste a déposé une motion intitulée "Indépendance énergétique, Saint-Imier Ville novatrice ?".

Conformément à l'art. 3 du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier du 26 avril 2012, il appartient au Conseil municipal de donner son avis lors de la prochaine séance et de proposer soit l'entrée en matière sur la motion, ou son refus, avec une courte argumentation, après quoi le Conseil de ville décide de l'acceptation ou du rejet de la motion.

La politique communale actuelle en tant qu'acteur public dans le domaine des énergies est basée sur 2 piliers fondamentaux.

D'une part, en tant que distributeur d'énergie, les Services techniques visent à développer des produits et des services performants en adéquation avec les prix du marché tant pour les clients industriels que pour les clients captifs. Les revenus et les places de travail dépendant de la vente d'énergie ne pourront perdurer si l'essentiel de nos clients vont acheter leur énergie ailleurs parce qu'elle y est moins chère. Pour ce faire, les achats d'électricité se font au travers de la société SACEN dont la commune est actionnaire et qui procède à des appels d'offres sur le marché.

D'autre part, la commune de Saint-Imier développe depuis plusieurs années des d'actions visant à appliquer les principes de la politique énergétique 2050 de la Confédération. Cela passe par des mesures d'efficacité énergétique (soutien des projets au moyen du fonds communal d'Efficacité énergétique) et la vente de produits d'électricité renouvelable. A ce jour, plus de 95 % des clients des Services techniques sont alimentés par de l'énergie à 100 % hydraulique suisse. Deux autres produits, Topaze et Ambre, incluant de l'énergie photovoltaïque locale sont également proposés à la clientèle.

Dans le cadre de la stratégie mise en place suite aux mutations du marché de l'électricité et afin de contribuer à l'important tournant énergétique futur, ces principes d'efficacité et de durabilité sont du reste mentionnés comme thèmes transversaux dans la stratégie de la Municipalité et inclus dans les réflexions du Conseil municipal dans l'élaboration du programme de législation 2015-2018.

Enfin, notons encore que de nouveaux développements sont en cours. La participation prochaine de la commune au programme d'innovation MySmartCity, l'entrée récente de la Municipalité dans la société Mont-Soleil, la construction des premières installations de productions photovoltaïques communales (Savagnières et HJB) ainsi que la poursuite de l'étude du projet de géothermie démontrent la vitalité de la politique imérienne en matière énergétique et de développement durable.

Compte tenu du fait que l'efficacité énergétique est un des thèmes importants du nouveau programme de législation, le Conseil municipal, unanime, propose l'entrée en matière sur la motion et suggère son traitement par une commission spéciale conformément à l'art. 52 du Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier.

Ouverture de la discussion :

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Pour cet objet, je me réfère à l'art. 3 du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, al. 4 et 5, qui stipule, je cite :

" ⁴ Après avoir pris connaissance de la réponse du Conseil municipal, le Conseil de ville ouvre une discussion générale qui sera suivie d'une décision quant à l'acceptation ou au rejet de la motion.

⁵ En cas d'acceptation, le Conseil de ville décide directement de sa remise à une commission permanente ou temporaire de 5 à 9 membres, ou les motionnaires peuvent exiger la création d'une commission ad hoc de 5 à 9 membres dont ils assumeront la présidence. Un représentant du Conseil municipal doit faire partie de cette commission temporaire."

Je vous propose de procéder comme suite : après ouverture de la discussion nous voterons dans un premier temps l'acceptation ou non du traitement de cette motion. En cas d'acceptation, nous procéderons à un deuxième vote afin de choisir les modalités de son traitement."

...Il n'y a pas d'objection à cette manière de faire...

M. Fabien Golay, ARC : "La libéralisation partielle du marché de l'électricité débutée en 2009 doit nous conduire progressivement, pour autant qu'il n'y ait pas de référendum, à une libéralisation complète en 2018. D'ici là, peut-être que nous trouverons une alternative viable pour préserver notre indépendance vis-à-vis des multinationales. Le défi est de taille, contrer la dérive semble-t-il inévitable du libéralisme vers le capitalisme ? Shell, un des rois du pétrole, c'est 460 mrd de chiffre d'affaires en 2013. E.ON, grand groupe européen de production d'énergies autres que le pétrole, c'est environ 130 mrd. Face à des colosses pareils, on peine à imaginer que dans un marché libéralisé, une entreprise de taille régionale puisse trouver sa place en tant que producteur d'énergie. L'indépendance énergétique est peut-être une piste. Pour y voir plus clair, la fraction Alternative régionale et communale se joint au parti socialiste en acceptant cette motion et est favorable à la création d'une commission spéciale."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Oui, alors, je pensais que nos amis du parti libéral radical allaient prendre la parole. Le parti socialiste a déposé cette motion lors de notre dernière séance du Conseil de ville du 7 mai 2015 et le texte qui vous a été soumis parle de lui-même. Nous avons l'opportunité ce soir de nous engager dans une étude qui est devenue indispensable. La problématique des énergies est un sujet qui est toujours plus d'actualité et si nous vous avons proposé cette motion, ce n'était pas pour être dans l'air du temps ou pour je ne sais quelle intention électoraliste mais nous pensons qu'il faut maintenant faire cette réflexion de fond et fixer un calendrier des différentes étapes pour parvenir à une forme de "Graal" qui pourrait être l'indépendance énergétique de notre commune. La fourniture et la recherche de l'énergie sont devenues un objectif de première importance pour chacun d'entre nous. Il faut bien empoigner ce problème par un bout et nous pensons que nous devons être novateurs dans notre commune en nous attelant à la tâche. Nous avons appris avec grande satisfaction que le Conseil municipal propose à l'unanimité de traiter cette motion avec la constitution d'une commission temporaire ad hoc. Si le vote de ce soir devait aller dans notre sens et que la commission soit nommée au prochain Conseil de ville après les vacances d'été, en tant qu'initiateurs de la réflexion, nous déposons notre candidature pour en prendre la présidence."

Au vote, la motion intitulée "Indépendance énergétique, Saint-Imier Ville novatrice ?" est acceptée à l'unanimité.

Au vote, le traitement de cette motion par une commission temporaire est accepté à l'unanimité.

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "La nomination des membres de la commission temporaire chargée de traiter cette motion figurera à l'ordre du jour du prochain Conseil de ville."

14. Motions et interpellations

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente, informe ne pas avoir reçu de motion. Une interpellation a été déposée sur le bureau du Conseil de ville.

Mme Mélanie Kernén, ARC : "Après quelques recherches sur le réseau social Facebook, force est de constater que Saint-Imier a une page. Cette page, auto-générée par Facebook, a pris vie grâce à la mention "Saint-Imier" dans Wikipédia. De là, chaque personne employant le nom de Saint-Imier dans une de ses phrases se retrouve affichée sur le mur de cette page et est visible par ses "amis" Facebook. L'aspect intéressant de cette page c'est qu'il y a passé 5000 vues pour plus de 1000 "j'aime". De là émerge une idée : pourquoi ne pas créer une page Facebook gérée par la commune qui serait un outil promotionnel de plus ? Il serait tout à fait imaginable de transférer une partie du contenu du site officiel de la commune et d'y ajouter des photos de la ville, mais également des différentes activités qui s'y passent. Ainsi, Saint-Imier bénéficierait d'une page attractive, aguicheuse et promotionnelle, remise à jour régulièrement, donc dynamique, et qui ne demande aucun moyen pécunier. Est-ce réalisable d'après l'organisation actuelle ?"

Mme Francis Daetwyler, chef du département économie et tourisme : "Merci pour votre interpellation. Personnellement, je ne suis pas un adepte de Facebook pour des raisons de protection des données. J'ai un certain nombre de réserves vis-à-vis des réseaux sociaux. Je ne suis pas ici, en fait, pour vous faire part de mes états d'âme, même si je le fais. Alors, je prends note de votre interpellation et je vais m'informer auprès du Service informatique communal pour avoir un avis. Votre interpellation sera également traitée en commission économie et tourisme, mais uniquement après les vacances d'été, car la prochaine séance, dont les membres vont recevoir prochainement l'ordre du jour, est déjà passablement chargée."

Mme Mélanie Kernén, ARC : "Je vous remercie."

15. Réponses aux motions et interpellations

Il n'y a pas de réponses aux motions et interpellations.

16. Petites questions

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente, informe avoir reçu sur le bureau du Conseil de ville deux petites questions. Elles seront traitées dans l'ordre d'arrivée.

M. Beat Grossenbacher, ARC : "Je suis malheureusement obligé de revenir à la charge à propos du terrain de football de Châtillon. Dans sa réponse à ma petite question, le 7 mai dernier, M. Christian Schluép, chef du département bâtiments et infrastructures sportives, m'a dit, je cite : "Le FC Saint-Imier a été informé qu'il ne pourrait pas bénéficier du terrain cette année". Cette déclaration m'a valu des réactions d'étonnement pour ne pas dire plus après la parution du procès-verbal du Conseil de ville dans la Feuille d'avis du District de Courtelary. Les responsables du FC Saint-Imier sont formels, ils n'ont pas été informés. Dès

lors, ma question sera directe : qui dit la vérité dans cette affaire ? Ou, si vous préférez : qui dribble qui ?"

M. Christian Schluep, chef du département bâtiments et infrastructures sportives : "En effet, lorsque vous m'avez posé cette question, je me suis avancé en disant que : "le FC Saint-Imier a été informé qu'il ne pourrait pas bénéficier du terrain cette année". Si ce fameux soir, j'avais dit : "qu'il ne pourrait peut-être pas bénéficier du terrain cette année", cela aurait peut-être changé toute la tournure de cette histoire. J'aimerais juste vous informer, mais je ne souhaite pas donner de nom, qu'en date du 6 janvier 2015, à 8 h 15 (du matin), un courrier électronique a circulé entre différentes personnes, dont des employés communaux, un conseiller municipal (moi-même) et une personne active au sein du Comité du FC Saint-Imier. Je vous lis ce courrier électronique : "Lors de la dernière séance du Conseil municipal, la rénovation du terrain de Châtillon a été adjugée à l'entreprise Realsport. Ils ont été avisés par téléphone puis par écrit. Ils intègrent ces travaux dans leur planning et vont les entreprendre dès que les conditions météo le permettent. Comme nous en avons discuté lors de notre dernière séance (là, on fait référence à une séance qui a eu lieu dans le courant du mois de décembre 2014, à la commune, en présence de notre ancien maire M. Stéphane Boillat, et toujours avec ces mêmes personnes qui représentent le FC Saint-Imier) l'aspect délai fait partie du projet mais il ne sera pas raccourci au détriment d'une durabilité du réaménagement. A priori ils sont confiants (là, on parle de l'entreprise Realsport) pour une utilisation possible dès le mois de septembre, mais cette option n'est possible que si la météo est avec nous aux périodes nécessaires". Donc, la réponse que je vous ai donnée lors du précédent Conseil de ville ne cherchait pas à mettre des bâtons dans les roues, ou à créer une immense polémique, mais ce que je voulais dire, c'est que, à ce jour, "l'ensemencement" a été fait, cela pousse gentiment, mais sûrement. Si nécessaire une collaboration avec le Service des Travaux publics interviendra pour faire un arrosage. L'herbe va pousser, le terrain va verdir. Normalement au mois de septembre 2015 l'herbe devrait être là, et si la météo le permet, peut-être qu'au mois d'octobre le FC Saint-Imier pourra aller sur ce terrain. A aucun moment, ni moi, ni les collaborateurs, ni le collaborateur de la Municipalité qui est en charge de ce dossier, n'avons pu garantir au FC Saint-Imier qu'il pourrait aller sur le terrain au mois de septembre 2015 ou octobre 2015. C'est pour cela que j'ai dit lors du dernier Conseil de ville que le FC Saint-Imier ne pourrait pas bénéficier du terrain cette année. J'aurais dû dire "peut-être". On ne va pas précipiter un retour de ce club. Nous n'avons rien contre le FC Saint-Imier. Un investissement important a été fait pour remettre en état ce terrain. Un crédit a été libéré. Nous souhaitons faire quelque chose de bien. A aucun moment nous n'aurions pu garantir une date de reprise. C'était mission impossible. Parfois, il y a des échanges où les informations ne sont pas relayées plus loin, mais une séance a eu lieu à la commune au mois de décembre l'année passée et les personnes qui étaient présentes étaient conscientes que la commune allait tout faire et tout mettre en œuvre pour réaliser les travaux. Ce qui a été fait. Je me suis avancé en disant que le FC Saint-Imier avait été informé. Selon moi, avec en plus le courrier électronique que je viens de vous lire, c'était clair. Je ne cherchais pas à cacher des choses à un club qui, selon moi, est un club très important sur le territoire communal, que je soutiens, et dont je suis très content de la manière dont il s'engage pour la relève, les jeunes et la vie associative de Saint-Imier."

M. Beat Grossenbacher, ARC : "Je vous rassure, je ne voulais pas créer la polémique non plus. D'ailleurs, j'étais satisfait de la réponse la dernière fois. J'ai un peu été une victime collatérale. Merci."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Petite question intitulée : prolongation de l'ouverture de la piscine couverte. Vu la fréquentation assez importante et régulière du bassin couvert des Halles de gymnastique, ne serait-il pas possible de prolonger son ouverture jusqu'au 31 mai ? Les soirées étant encore souvent fraîches à cette période, cela permettrait aux habitués de pratiquer leur sport dans de bonnes conditions."

M. Christian Schluep, chef du département des bâtiments et infrastructures sportives : "Nous allons traiter votre petite question en commission des bâtiments et infrastructures sportives. Effectivement, c'est une idée car le mois de mai reste un mois frais. Je ne vais pas m'avancer, nous traiterons votre petite question. Ce que je peux vous dire, c'est que grâce au crédit libéré tout à l'heure..."

...rires...

Mme Elisabeth Beck, PS "Ma petite question ne porte pas sur le crédit additionnel voté au point 12 de l'ordre du jour. C'est une demande ressortant du point 16 Petites questions."

M. Christian Schluep, chef du département bâtiments et infrastructures sportives : "... c'est une très bonne petite question. Il faut aussi peut-être revoir les horaires d'ouverture, le confort des utilisateurs. Grâce aux conseillers de ville qui ont été d'accord de libérer le crédit il y aura beaucoup de choses à améliorer."

17. Réponses aux petites questions

M. Christian Schluep, chef du département bâtiments et infrastructures sportives : "Je vais vous apporter des éléments de réponses à vos questions concernant l'état d'avancement du dossier des jardins publics. En fonction de l'avancée des travaux de recherches pour les futurs aménagements et réfections des jardins publics, la commission des bâtiments et infrastructures sportives a préavisé à l'unanimité la variante consistant à s'occuper du réaménagement des quatre espaces publics et s'est approchée début avril de cette année de diverses entreprises spécialisées en vue d'obtenir différentes offres. Dans l'intervalle et par sécurité pour les utilisateurs, certains jeux ont été malheureusement démontés. Au terme de cette nouvelle et énième procédure de demande de quatre offres indépendantes permettant de faire l'objet d'une soumission pour attribution de gré à gré, nous espérons avoir cette fois-ci en main tous les documents nécessaires pour finaliser les projets. Le contenu des offres devait comprendre les points suivants : proposition d'aménagement des places de jeux, descriptif de chaque jeu avec âge et nombre d'utilisateurs, aménagement de zones de chute, petit coin pique-nique ou pause 10 heures ou 4 heures. Toutes les entreprises approchées nous ont remis leurs dossiers fin mai 2015 et la commission dans sa dernière séance a retenu trois propositions pour les trois premiers jardins, à savoir celui de l'Esplanade des collèges, celui de la Rue du Vallon, et celui de la Rue Champ Meusel. Tous nous ont proposé dans leurs offres l'implantation de nouveau jeux avec zone de chute en fond coulé. Plus de plaques en caoutchouc ou de copeaux. En ce qui concerne le quatrième parc, celui de la Rue Champ de la Pierre, qui rappelons-le est le plus récent mais également celui vieillissant le moins bien et surtout le moins plat de tous, et n'ayant pas été convaincue par les propositions offertes, la commission a renvoyé le dossier initialement retenu en demandant de chiffrer la possibilité de rendre plus plat le parc par un concept dit de jardin en terrasse. Cette variante sera traitée le 6 juillet prochain en commission. Dès lors, enfin un point demandant la libération du crédit nécessaire pour le réaménagement des jardins publics sera donc à l'ordre du jour du Conseil de ville du mois de septembre 2015 et les documents concernant ce point présenteront en détail les futurs aménagements retenus. D'autre part, j'informe que le Conseil municipal a reçu le 13 avril dernier une pétition intitulée "Pétition pour un meilleur entretien de nos places de jeux" munie de 302 signatures demandant une remise en état des quatre places de jeu ainsi qu'un meilleur entretien des installations. Cette réponse que je donne ce soir s'adresse donc également à toutes les personnes ayant signé cette dernière ainsi qu'aux futurs utilisateurs de ces espaces verts qui découvriront nos délibérations dans la Feuille d'avis du District de Courtelary. Si le financement est accepté lors du prochain Conseil de ville, des travaux seront encore entrepris cette année et deux parcs devraient encore être réaménagés avant l'hiver. Les deux autres, au retour des beaux jours. Il m'est par contre encore impossible, à ce jour, de

vous donner la planification et l'ordre de priorité mais je vous assure, qu'en cas d'acceptation du crédit, notre cité proposera d'ici la fin du printemps 2016 des jardins complètement réaménagés avec de nouveaux jeux conformes aux normes de sécurité et utilisant des matériaux robustes et solides résistant aux conditions les plus dures, que ce soit d'un point de vue météorologique ou à la suite d'actes gratuits et imbéciles de déprédation, voire même d'actes de vandalisme."

Mme Aurélie Juillerat, ARC : "Merci de votre réponse. J'espère que l'on pourra bientôt profiter de ces places de jeux."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Lors du Conseil de ville du 5 février 2015 une petite question au sujet des comptes de l'étape du Tour de Romandie (TdR) du mercredi 29 avril 2015 à Saint-Imier a été posée. Nous sommes très heureux de la réussite de cet événement avec une population nombreuse au rendez-vous. Sept semaines après l'événement nous restons dans l'attente de la réponse promise en profitant, par la même occasion, de féliciter et de remercier le Comité d'organisation."

M. Patrick Tanner, maire : "C'est exact, je vous dois une réponse. Ce que je peux vous dire c'est que le Comité d'organisation est en train de boucler les comptes et que ceux-ci présenteront un bénéfice. Nous n'avons pas encore le décompte définitif pour pouvoir vous communiquer des chiffres exacts. Il n'y a aucun dépassement par rapport au crédit voté. Je vais vous informer dès réception de la prise de position du Comité d'organisation sur l'utilisation envisagée du bénéfice. En tout cas, il n'y aura pas de mauvaise surprise."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Merci beaucoup."

18. Divers et imprévu

Mme Talika Gerber, PLR : "La section PLR tient ici à exprimer tout d'abord toute sa gratitude à l'égard de son conseiller municipal M. Raymond Glück. Il avait accepté de consacrer une part importante de sa vie quotidienne à la chose publique sans calcul, mais en visant uniquement la défense des intérêts de notre localité. Il avait repris le chemin du bâtiment communal quand le destin l'a frappé cruellement. Un accident, un fils luttant pour la vie, des heures d'inquiétude, des moments de désespoir, mais aussi petit à petit des nouvelles plus réconfortantes. Notre ami politique Raymond a rapidement su que le combat de son fils pour recouvrer sa santé serait long et nécessiterait sa présence de manière continue. Sa décision de renoncer à son mandat est plus que compréhensible et notre section l'accepte, avec regrets car elle perd un homme responsable et engagé. Un grand merci à Raymond pour ce qu'il a fait pour qu'il fasse bon vivre à Saint-Imier. Toutes nos pensées à son fils, pour qu'il trouve le courage pour surmonter ce coup du sort."

M. Denis Gerber, PLR : "Le parti libéral radical a été outré par la manière avec laquelle certains de ses commissaires ont été traités lors des interventions liées à la petite question posée par le parti socialiste concernant la patinoire lors de la dernière session de notre Conseil de ville. Je tente un résumé du "florilège" des termes utilisés : "Des personnes incapables de fournir des informations précises à leurs condisciples de parti, occupés certainement à regarder par les fenêtres ou obnubilés par les écrans de leurs ordinateurs ou encore à dormir ou à compter les oiseaux par la fenêtre". Le parti libéral radical est d'accord que les confrontations d'idées ne peuvent que faire progresser les dossiers. Mais cela doit se faire dans le respect des personnes qui ont accepté des mandats pour que vive Saint-Imier. Nous n'accepterons jamais que nos membres soient ridiculisés et leur apporterons notre appui de manière ferme et inflexible. Le parti libéral radical est prêt à prendre loyalement sa part de responsabilités dans les choix importants qui devront être faits ces prochaines semaines et ces prochains mois pour l'avenir de Saint-Imier. Il l'a toujours

fait et le fera toujours. Mais nous avons espéré non pas des excuses, mais au moins une forme de regret quant aux mots utilisés. A ce jour, rien. Nous en prenons acte et en tirons les conséquences pour l'avenir."

Mme Mélanie Zwahlen-Erard, cheffe du département action sociale : "Je me permets de vous piquer encore deux petites minutes parce que je tenais à vous parler d'un projet qui me tient à cœur, celui du cyberparlement. Donc, voici quelques informations sur l'état d'avancement du projet qui concerne Saint-Imier et Tramelan. En effet, l'effort a été porté cette dernière année sur la diffusion d'un questionnaire auprès de plusieurs écoles du Jura bernois pour sonder l'intérêt de nos jeunes élèves à la mise sur pied d'un parlement des jeunes. Aux yeux du groupe de travail, il semblait important d'avoir une certaine légitimité auprès des futurs utilisateurs potentiels pour poursuivre. A ce titre, nous remercions la section francophone de la DIP qui a soutenu notre opération de sondage, ainsi que l'ensemble des écoles et des enseignants qui ont joué le jeu. Ainsi, les institutions suivantes ont été priées de répondre à un questionnaire : les 10^e Harmos des écoles secondaires du Jura bernois, la 3^e année du ceff (toutes les filiales) et la 3^e année du Gymnase français de Bienne. Ces classes n'ont pas été choisies au hasard. Ont été sondés des jeunes majeurs et mineurs, des jeunes en apprentissage/ plein temps ou en formation gymnasiale, selon une tranche d'âge qui correspond aux futurs cyberparlementaires. Le sondage a porté sur plusieurs questions et a eu pour objectif de savoir si les jeunes étaient favorables à la création d'un parlement de la jeunesse et si oui, sous quelle forme : physique ou virtuel. De plus, le souci a porté également sur les thèmes que ces jeunes souhaitaient voir développer dans le cadre de ce parlement. Le résultat nous a confortés dans notre étude. Onze écoles ont répondu, qui représentent 756 élèves. Ce chiffre est élevé, selon la section francophone de la DIP, et donc peut être considéré comme représentatif. Sur ces 756 élèves, 607 se disent favorables à la création d'un parlement des jeunes, 435 favorables à un parlement physique, et 417 favorables à un cyberparlement. Le groupe de travail pense donc poursuivre sur la voie du parlement virtuel. Les prochaines étapes seront à présent de créer l'outil informatique, avec l'aide d'un informaticien indépendant et des écoles professionnelles afin de pouvoir proposer un produit dans les plus brefs délais. Reste à définir la manière de financer le projet. Si la création de l'outil informatique ne semble pas être confrontée à des obstacles financiers majeurs (nous avons déjà obtenu le soutien financier du Conseil du Jura bernois et de la Fondation pour la jeunesse pour le Jura bernois pour l'établissement d'un cahier des charges informatique), l'exploitation à terme devra encore être définie. Le cyberparlement sera-t-il mis en mains publique (communes, CJB) ou privées (associations) ? Tout reste ouvert pour le moment. Nous nous approcherons cette année encore des institutions citées pour connaître leur intérêt à ce sujet."

M. Michel Ruchonnet, PS : "La fraction socialiste profite de cette tribune pour donner sa vision concernant les "petites questions". Plusieurs personnes nous ont fait la remarque que les petites questions du parti socialiste étaient souvent différentes de celles que les autres posent. Pour nous, les petites questions sont un instrument très utile pour avoir des réponses. L'adage qui consiste à dire que celui qui pose une petite question en connaît déjà la réponse n'est pas tout à fait faux mais cela fait partie du rituel politique. Par les petites questions, cela rappelle à nos concitoyens que nous sommes à l'écoute de tous les problèmes, qu'ils soient petits ou grands, mais vous ne nous verrez jamais discuter sur des problèmes finalement futiles et qui peuvent être réglés différemment et de manière plus efficace. Cela a-t-il un sens d'attendre le prochain Conseil de ville qui peut être dans 6 à 8 semaines pour dénoncer les déchets qui traînent à la gare ou d'autres problèmes du même genre. Vis-à-vis de ces problèmes qui doivent être réglés rapidement et efficacement, notre politique est de traiter directement avec le responsable de la commune, par exemple, par un petit téléphone. C'est seulement si nous devons rencontrer des réponses inadéquates que nous en saisissons cette assemblée. Les petites questions restent un bon outil pour s'exprimer et finalement cela nous permet parfois une bonne détente après une séance très sérieuse. Nous répétons qu'il y a la plupart du temps un service communal qui

est compétent. N'attendez pas de nous d'en rajouter mais comptez sur nous pour trouver des solutions rapides et efficaces."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 04.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente : Le vice-chancelier :